

8 JANVIER 1996

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

DECRET N° 96-6 DU MTFPSS/DGFP/DME/SCA

mettant fin au détachement de Monsieur
KISSA (Maurice), Ingénieur des Eaux et
Forêts de 7° échelon des cadres des
Services Techniques (Eaux et Forêts).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
Refonte du Statut Général de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 62/430/MF du 09 Mai 1962, fixant
le régime des rémunérations des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995, portant
nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/032 du 02 Février 1995, portant
organisation des Intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat;

(/u le décret n° 86/1025 du 10 Novembre 1986,
portant réglementations de la mise en détachement des Fonction-
naires des cadres de la République du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 81/619 du 15 Septembre 1981,
plaçant l'intéressé en position de détachement;

(/u la lettre n° 652/MTFPSS/CAB du 03 Août 1995
du Directeur de cabinet du Ministère du Travail de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale transmettant le dossier de
l'intéressé;

(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomina-
tion des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement;

(/u la lettre n° 1506/PM du 15 Octobre 1995 du Premier Min-
istre, Chef du Gouvernement ;

DECRET

.../...

D.G.B.

D.G.C.F.

ARTICLE 1ER:- Il est mis fin au détachement accordé par décret n° 17619 du 15 Septembre 1981, à Monsieur KISSA (Maurice) Ingénieur des Eaux et Forêts de 7° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) précédemment en service détaché auprès de la Société Congolaise des Bois de Ouesso (~~S.C.B.O.~~)

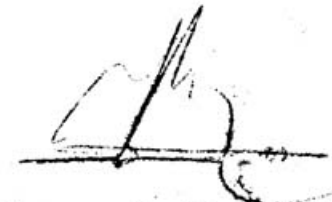
ARTICLE 2:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts, et de la Pêche, son Administration d'Origine à Brazzaville.

ARTICLE 3:- Le présent Décret ^{qui} prendra effet à compter de la date de reprise de service de l'intéressé ~~sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-~~

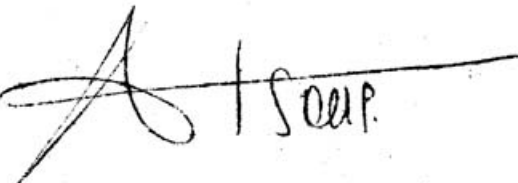
Brazzaville, le 8 Janvier 1996

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,

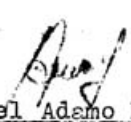

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
l'Economie et des Finances, chargé du
Budget et de la Coordination des Régions


- Professeur Anaclet TSOMAMBET./-

AMPLIATIONS:

DGFP/DME.....2
D.G.B.....2
D.G.C.F.....2
M.A.E.E.F.P.CAB...2
INTERESSE.....2
DOSSIER.....2
SGG/BC.....2
ARCHIVES.....2./-


Luc Daniel Adamo MATETA.-

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
des Eaux et Forêts et de la Pêche,


Jean Prosper K O Y O.-